

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NEUFCHATEAU

## Réunion du 24 janvier 2012

L'an deux mille douze, le conseil de communauté légalement convoqué le 17 janvier s'est réuni le 24 janvier 2012 à 18h30, sous la présidence de Monsieur LECLERC, Président.

### Ordre du jour :

Approbation du compte rendu de la dernière réunion

1. 5.7.3. Modification des statuts pour la Mission Locale
2. 1.2.1. Piscine : lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre et demande de raccordement au réseau de chaleur du COSEC
3. 7.5.1. Programmation de développement local 2012
4. 3.2.1. vente d'un délaissé à la ville de Neufchâteau à l'euro symbolique
5. 3.5. Echange de terrains avec la ville de Neufchâteau à l'aérodrome
6. 7.1.2.2. Marché Couvert : nouveaux tarifs
7. 7.1.2.2. Piscine : nouveaux tarifs
8. 7.1.2.2. Niémont : nouveau tarif
9. 1.2.1. Passation des conventions : information sur les marchés publics
10. 8.4. adhésion à l'association Seine Moselle Rhône
11. 7.5.1. convention d'appui au développement des territoires :  
Contractualisation entre le GAL de l'Ouest Vosgien et la Région Lorraine
12. Divers

-----  
**Présents :** M. LECLERC : Président

MM. CABLEY – HANCE – FAUVET – ADAM – EMERAUX : Vice Présidents  
Mme & MM. DENNY - PETELOT – VOILQUIN – ANDRIOT - GEOFFROY – DEANTONI -  
GEHIN (suppléante) – TISSIER – DUMONT – SIMONET CAMBON – DEPRET  
(suppléant) -CAPDEVILLE – CLAUDOT – BERARD – GRIMM – THOUVENOT –  
THOUILLOT – GARDEUX – PREVOT - GENIN

**Absents excusés :** Mme & MM. VOIRIOT - HANANIA – LEDRAPPIER – TIRLICIEN  
JASIAKIEWIETZ – MOUGIN – PHILIPPOT

Nombre de conseillers en exercice : 30

Présents ..... : 26

Votants ..... : 26

### **1. 5.7.3. MODIFICATION DES STATUTS POUR LA MISSION LOCALE**

La Mission Locale de la Plaine des Vosges (Ex : PAIO) assure l'insertion des jeunes demandeurs d'emplois de 16 à 25 ans dans une logique d'accompagnement global.

A ce titre, ce sont 262 jeunes de la CCPN qui ont été accompagnés par cette structure en 2010 dont :

- 119 qui ont obtenu un emploi (dont 27 CDI)
- 5 qui ont bénéficié d'un contrat d'alternance
- 69 qui ont intégré une formation

Le public visé cumulant souvent les difficultés (logement, santé, mobilité...) et un niveau de formation faible (65% ont un niveau inférieur au BAC), la Mission Locale accompagne les jeunes dans toutes leurs démarches en lien avec d'autres organismes (Pôle Emploi, DVIS, CCAS, CLLAJ...).

La structure est financée à 62% par l'Etat, 18% par le Conseil régional, 6% par Pôle Emploi, 5% par le Conseil Général et 9% par les communes et communautés de communes de l'arrondissement de Neufchâteau. Le budget total pour 2010 se montait à 451 438€.

Actuellement, 10 des 13 communes de la CCPN versent une cotisation à la Mission locale pour un total de 10 913€ en 2010.

Le bureau de la CCPN, après une rencontre avec les responsables de l'association, a décidé que la CCPN remplacerait en 2012 les communes membres pour le financement de cette structure par une subvention de fonctionnement de 0.90€ par habitant soit 11 207€.

Néanmoins, avant d'adhérer, il est nécessaire d'intégrer cette participation à nos statuts dans le cadre de la compétence « développement économique » au même titre que la participation à la maison de l'emploi.

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,  
Décide par 26 voix pour,

- DE MODIFIER les statuts de la CCPN comme suit :

#### Article 4 : Compétences

##### A- COMPETENCES OBLIGATOIRES

##### II. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Suivi et accompagnement du développement économique
  - Participation aux actions collectives susceptibles de maintenir et développer l'emploi dans le cadre de la Maison de l'emploi **et de la Mission Locale** compétente sur le territoire.

Le reste de l'article est inchangé.

- DE TRANSMETTRE cette décision aux communes membres pour qu'elles statuent dans un délai de 3 mois
- DE TRANSMETTRE cette décision à Monsieur le Préfet des Vosges
- DE PREVOIR les crédits nécessaires au BP 2012

-----

## **2. 1.2.1. PISCINE : LANCEMENT D'UNE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE ET DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU DE CHALEUR DU COSEC**

Réunie le 6 décembre dernier, la commission « services à la population » a examiné le programme de travaux prévisionnel destiné à moderniser les installations techniques de la piscine Gabriel Bodenreider.

Ces investissements permettront d'améliorer le confort des usagers et du personnel de la piscine et également de réaliser des économies de fonctionnement.

Ce programme comprend :

	Montants HT prévisionnels
Installation de panneaux solaires thermiques	56 400,00 €
Remplacement des armoires électriques	20 000,00 €
Bac tampon	72 000,00 €
Isolation de la toiture	89 000,00 €
Remplacement de la centrale thermodynamique	135 000,00 €
Filtration supplémentaire du bassin de natation	45 000,00 €
Remplacement de la pompe de circulation du bassin de natation	22 000,00 €
Mise en place d'une station de chlore pour le bassin de natation	24 000,00 €
Mise en place d'une station de correction de ph pour le bassin de natation	3 500,00 €
Filtration plus adaptée du bassin d'initiation	22 000,00 €
Remplacement de la pompe de circulation du bassin d'initiation	8 000,00 €
Mise en place d'une station de chlore pour le bassin d'initiation	1 500,00 €
Mise en place d'une station de correction de ph pour le bassin d'initiation	1 500,00 €
Modification des pédiluves	8 300,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>508 200,00 €</b>

Ce programme prévisionnel demande à être affiné notamment en fonction des contraintes liées aux inondations.

Par ailleurs, la commission a validé le principe du raccordement de la piscine à la chaufferie du COSEC et la création d'un réseau de chaleur entre les deux bâtiments par le prestataire de la ville de Neufchâteau, IDEX. Ce raccordement devra avoir lieu pour mars 2013, date à laquelle le contrat de chauffe avec notre prestataire DALKIA arrive à échéance. Ce raccordement est d'autant plus nécessaire qu'il permettra d'utiliser le local chaufferie pour moderniser les installations de traitement de l'eau et de l'air. Un règlement de service et une police d'abonnement devront être établis avec la ville de Neufchâteau pour une période de neuf ans et pour un tarif TTC de 79.14€/MWh (au 1<sup>er</sup> septembre 2011) contre 68.86€TTC actuellement.

Afin de mener à bien ce projet et d'échelonner les travaux de manière à gêner le moins possible le fonctionnement normal de l'établissement, il est nécessaire de recourir à une mission de maîtrise d'œuvre spécialisée et d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,  
Décide par 26 voix pour,

- D'AUTORISER le Président à lancer les consultations pour une mission de maîtrise d'œuvre et une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- DE DEMANDER à la ville de Neufchâteau le raccordement à la chaufferie du COSEC au tarif de 79.14€TTC/MWh
- D'AUTORISER le Président à signer la police d'abonnement et le règlement de service

### **3. 7.5.1. PROGRAMMATION DE DEVELOPPEMENT LOCAL 2012**

Comme chaque année, le conseil de communauté doit valider la programmation de développement local 2012 au Conseil Général.

Cette programmation 2012 est ferme et donnera lieu à une instruction du Conseil Général qui transmettra à la CCPN ses observations quant à la recevabilité des projets présentés.

Les demandes de subvention complètes devront alors être présentées avant la fin de l'année.

AXE DU PROJET DE TERRITOIRE	INTITULE DE L'ACTION	MAÎTRISE D'OUVRAGE	COÛT TOTAL	HT/TTC
-----------------------------	----------------------	--------------------	------------	--------

Axe 1: Renforcer les fonctions économiques de pôle structurant de l'ouest vosgien				
	Etude de faisabilité d'un camping	CCPN	30 000,00	HT

AXE 2 : Améliorer la qualité du cadre de vie	Regroupement des écoles élémentaires dans les locaux du collège (Travaux)	Commune de Liffol le Grand	1 750 000,00	HT
	Création d'un complexe cinéma-bowling	CCPN	à déterminer	HT
	Création d'un pôle déchet au Niémont	CCPN	500 000,00	HT
	Restauration de l'escalier et de la cour d'honneur de l'Hôtel de Ville	Ville de Neufchâteau	599 000,00	HT
	Création d'un Abribus à Circourt	Commune de Circourt sur Mouzon	11 000,00	HT
	Aménagement de la bibliothèque communale	Ville de Liffol le Grand	10 000,00	HT
	Restructuration piscine (Pompe à chaleur, traitement de l'eau, panneaux solaires et toiture)	CCPN	508 200,00	HT

AXE 3: Développer la mise en réseau et l'émergence d'une identité commune	Programme intercommunal Ville et Métiers d'Art	CCPN	10 000,00	HT
---	--	------	-----------	----

<b>TOTAL</b>	<b>3 418 200,00</b>
--------------	---------------------

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,  
Décide par 26 voix pour,

- DE VALIDER la programmation 2012

-----

#### **4. 3.2.1. VENTE D'UN DELAISSE A LA VILLE DE NEUFCHATEAU A L'EURO SYMBOLIQUE**

Suite à la rétrocession de parcelles issues de l'opération après l'opération de construction de l'ensemble de la Maladière, sous maîtrise d'ouvrage du SIVOM, il apparaît que la parcelle BC 176 a été omise.

Cette parcelle d'une surface de 126 m<sup>2</sup>, est occupée par un escalier servant de cheminement piéton entre les quartiers de la Maladière et de Noncourt.

Au vu de l'avis des domaines en date du 4 janvier 2012 fixant la valeur vénale de ce bien à l'euro symbolique,

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,  
Décide par 26 voix pour,

- D'AUTORISER la vente de la parcelle BC 176 au profit de la commune de NEUFCHATEAU pour l'euro symbolique
- DE DIRE qu'un acte administratif sera établi
- D'AUTORISER le Vice-Président en charge de l'Urbanisme et de l'Habitat à signer l'acte et toutes les pièces et documents nécessaires

-----

## **5. 3.5 ECHANGE DE TERRAIN AVEC LA VILLE DE NEUFCHATEAU A L'AERODROME**

Suite au bornage du domaine de l'aérodrome et aux travaux récemment réalisés courant 2010 de création d'un fossé de délimitation de notre propriété, il est apparu que des bornes cadastrales se trouvent dans l'axe du taxiway allant des hangars à la piste d'envol et donc qu'une demi-voie de ce taxiway se trouve sur des parcelles appartenant à la ville de NEUFCHATEAU (parcelles n° AY 52 et ZD 143)

Au vu de cet élément, il est nécessaire de modifier les limites du domaine aéronautique en échangeant les parcelles AY 52 et ZD 143 représentant une surface totale de 13 014 m<sup>2</sup> contre une surface identique en bordure de la G 1251.

La partie de la parcelle issue de la G1251 devant être déclassée et les parcelles AY52 et ZD143 devant être classées dans le domaine public aéronautique.

Un document d'arpentage a été établi le 7 octobre 2010.

Le déclassement, qui est de la compétence du conseil communautaire, suppose au préalable une désaffectation d'usage aéronautique jusqu'ici de la compétence de l'Etat. Des nouvelles dispositions du code des Transports, datant de fin 2010, autorisent les collectivités territoriales à prononcer cette désaffectation, par délibération du conseil communautaire.

Aussi,

- Vu l'acte de transfert des propriétés constituant l'aérodrome en date du 29 décembre 2006, et son avenant n°1 du 4 mars 2009 entre l'Etat et la CC du Pays de Neufchâteau,
- Vu le sous-traité de gestion entre la CC du Pays de Neufchâteau et l'association ULM « les Oiseaux Sauvages » en date du 30 juillet 2010.
- Vu la modification des limites territoriales intervenue début 2011 intégrant l'ensemble de ces terrains sur le territoire de NEUFCHATEAU.
- Vu l'avis favorable de la DGAC Lorraine Champagne Ardennes du 9 novembre 2010
- Vu l'avis des domaines en date du 4 janvier 2011,

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,  
Décide par 26 voix pour,

- DE DESAFFECTER d'usage aéronautique la parcelle G1251a (13 014m<sup>2</sup>)
- DE DECLASSER la parcelle G1251a (13 014m<sup>2</sup>)
- D'ECHANGER la parcelle G1251a d'une surface de 13 014m<sup>2</sup> contre la parcelle AY52 (2453m<sup>2</sup>) et ZD 143 (10561m<sup>2</sup>)
- D'AFFECTER les parcelles AY52 et ZD 143 dans le domaine aéronautique de l'aérodrome,
- D'AUTORISER le Vice-Président en charge de l'Economie et des Finances à signer l'ensemble des actes d'échanges
- D'AUTORISER le Président à signer l'avenant n°2 à la convention de transfert entre l'Etat et la CCPN, notamment l'annexe 2 de cette convention.



## 6. 7.1.2.2. MARCHÉ COUVERT : NOUVEAUX TARIFS

Le bureau réuni le 15 novembre dernier a proposé les nouveaux tarifs suivants :

	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs à partir de janvier 2012 -25%
cellule 1	209 €	157 €
cellule 2	209 €	157 €
cellule 3	220 €	165 €
cellule 4	231 €	174 €
cellule 5	220 €	165 €
cellule 6	231 €	174 €
cellule 7	220 €	165 €
cellule 8	231 €	174 €
cellule 9	243 €	182 €
cellule 10	254 €	190 €
cellule 11	198 €	149 €
cellule 12	231 €	174 €
cellule 13	380 €	285 €
cellule 14	220 €	165 €
Terrasse	10€/mois	inchangé

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,  
Décide par 26 voix pour,

- D'APPLIQUER ces nouveaux tarifs

## 7. 7.1.2.2. PISCINE : NOUVEAUX TARIFS

Les tarifs de la piscine Gabriel Bodenreider, doivent être actualisés.  
La commission Services à la Population propose les tarifs suivants :

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,  
Décide par 26 voix pour,

### ➤ NOUVEAUX TARIFS PUBLIC :

- L'AUGMENTATION des tarifs publics et groupes de 0.10€ et les abonnements de 1.00€ pour tous les usagers de la piscine à partir du 1<sup>er</sup> février 2012.

### TARIFS

	Tarifs 2011	Tarifs applicables au 01/02/2012	Abonnement 2011	Abonnement 2012
<b>PISCINE</b>				
<b>Résidents Communauté de Communes</b>				
Adultes	2.70	<b>2.80</b>	27.00	<b>28.00</b>
Enfants de + 12 ans	2.20	<b>2.30</b>	22.00	<b>23.00</b>
Enfants de 6 à 12 ans	1.80	<b>1.90</b>	18.00	<b>19.00</b>

Étudiants, chômeurs (sur présentation de justificatifs)	2.20	<b>2.30</b>		
Famille nombreuse (mini 3 enf.)	1.80	<b>1.90</b>		
Groupes de 10 personnes (colonies ou centres aérés)	1.00 / personne	<b>1.10/ personne</b>		
<b>Résidents extérieurs</b>				
Adultes	3.70	<b>3.80</b>	37.00	<b>38.00</b>
Enfants de 6 ans et +	2.80	<b>2.90</b>	28.00	<b>29.00</b>
Étudiants, chômeurs (sur présentation de justificatifs)	2.20	<b>2.30</b>		
Famille nombreuse (mini 3 enf.)	1.80	<b>1.90</b>		
Groupes de 10 personnes (colonies ou centres aérés)	2.20 /personne	<b>2.30/ personne</b>		
<b>Cartes annuelles (pour tous les usagers)</b>				
Enfants (-18 ans)			68.00	<b>69.00</b>
Adultes			106.00	<b>107.00</b>
<b>Tarifs Spécifiques</b>				
Groupes adultes (demande à caractère médico-social, CE, amicale du personnel)	2.20 /personne	<b>2.30/ personne</b>		
<b>ESPACE FORME</b>				
<b>Résidents Communauté de Communes</b>				
Forfait Sauna—Hamman—Piscine	6.90	<b>7.00</b>	69.00	<b>70.00</b>
Forfait Sauna - Hamman	4.50	<b>4.60</b>	45.00	<b>46.00</b>
Solarium UVA (10 à 25 mn suivant type de peau)	5.20	<b>5.30</b>	52.00	<b>53.00</b>
<b>Résidents extérieurs</b>				
Forfait Sauna—Hamman—Piscine	8.90	<b>9.00</b>	89.00	<b>90.00</b>
Forfait Sauna - Hamman	5.00	<b>5.10</b>	50.00	<b>51.00</b>
Solarium UVA (10 à 25 min suivant type de peau)	6.90	<b>7.00</b>	69.00	<b>70.00</b>
<b>ANIMATIONS</b>				
<b>Leçons de natation Résidents Communauté de Communes</b>				
Forfait 5 séances enfants de 6 à 14 ans			25.00	<b>25.00</b>
Forfait 5 séances adultes			30.00	<b>30.00</b>
<b>Leçons de natation Résidents extérieurs</b>				
Forfait 5 séances enfants de 6 à 14 ans			30.00	<b>30.00</b>
Forfait 5 séances adultes			35.00	<b>35.00</b>
Forfait Aquagym (1 séance par semaine hors vacances)			60.00 / trimestre	<b>60.00 / trimestre</b>

Aquagym à la séance (période de vacances)			6.00/séance	<b>6.00/séance</b>
Forfait Palme (1 séance par semaine hors vacances)			35.00 / trimestre	<b>35.00 / trimestre</b>

dispositif ZAP 88	Tarifs Applicables au 01/02/2012	Réduction (4 chèques ZAP de 3€)	Somme à acquitter par le bénéficiaire ZAP88
Forfait 5 leçons enfants 6-14 ans CCPN	25€	-12€	13€
Forfait 5 leçons Adultes CCPN	30€	-12€	18€
Forfait 5 leçons enfants 6-14 ans hors CCPN	30€	-12€	18€
Forfait 5 leçons Adultes hors CCPN	35€	-12€	23€
Carte d'abonnement enfants de 6 à 12 ans CCPN	<b>19€</b>	-12€	7€
Carte d'abonnement enfants de + de 12 ans CCPN	<b>23€</b>	-12€	11€
Carte d'abonnement adulte CCPN	<b>28€</b>	-12€	16€
Carte d'abonnement enfants de 6 ans et + hors CCPN	<b>29€</b>	-12€	17€
Carte d'abonnement adulte hors CCPN	<b>38€</b>	-12€	26€

➤ CREATION DE NOUVELLES ANIMATIONS :

De nouvelles animations seront créées et mises en place en avril 2012.

- DE CREER les tarifs suivants à compter du 02 avril 2012 :

<b>ANIMATIONS</b>	Tarifs applicables au 02/04/2012
Aquagym femmes enceintes	<b>7€/séance</b>
Forfait bébés nageurs (10 séances)	<b>70.00</b>
Forfait Canetons (10 séances) (enfants de 3 à 6 ans)	<b>70.00</b>

➤ NOUVEAUX TARIFS ANIMATION A COMPTER DE SEPTEMBRE :

- D'AUGMENTER les tarifs animations pour tous les usagers de la piscine à compter de la rentrée 2012 à l'exception des tarifs : forfait bébés nageurs, aquagym femmes enceintes et forfait canetons nouvellement créés.
- D'ADOPTER la grille tarifaire suivante qui sera applicable à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2012

<b>ANIMATIONS</b>	Tarifs 2011	Tarifs applicables au 01/09/2012
<b>Leçons de natation Résidents Communauté de Communes</b>		
Forfait 5 séances enfants de 6 à 14 ans	25.00	<b>30.00</b>
Forfait 5 séances adultes	30.00	<b>35.00</b>
<b>Leçons de natation Résidents extérieurs</b>		

Forfait 5 séances enfants de 6 à 14 ans	30.00	<b>35.00</b>
Forfait 5 séances adultes	35.00	<b>40.00</b>
<b>Forfait Aquagym</b> (1 séance par semaine hors vacances)	60.00 / trimestre	<b>65.00 / trimestre</b>
Aquagym à la séance (période de vacances)	6.00/séance	<b>6.50/séance</b>
<b>Aquagym femmes enceintes</b>		<b>7.00/séance</b>
<b>Forfait Palme</b> (1 séance par semaine hors vacances)	35.00 / trimestre	<b>40.00 / trimestre</b>
<b>Forfait bébés nageurs</b> (10 séances)		<b>70.00</b>
<b>Forfait Canetons</b> (10 séances) (enfants de 4 à 6 ans)		<b>70.00</b>

<b>dispositif ZAP 88</b>	Tarifs applicables au 01/09/2012	Réduction (4 chèques ZAP de 3€)	Somme à acquitter par le bénéficiaire ZAP88
Forfait 5 leçons enfants 6-14 ans CCPN	30€	-12€	18€
Forfait 5 leçons Adultes CCPN	35€	-12€	23€
Forfait 5 leçons enfants 6-14 ans hors CCPN	35€	-12€	23€
Forfait 5 leçons Adultes hors CCPN	40€	-12€	28€

➤ TARIFS SCOLAIRES :

- D'AUGMENTER le tarif des écoles primaires de 2.74€ à 2.80€ pour le 1<sup>er</sup> septembre 2012.
- DE FACTURER la non utilisation du créneau réservé sur une période par les établissements scolaires (écoles primaires, collèges et lycée) domiciliés dans la communauté de communes et hors CCPN à partir de la 1<sup>ère</sup> absence. Le tarif proposé est de 25€ par absence. Ce tarif est applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

**8. 7.1.2.2. NIEMONT : TARIF DE TRANSIT**

La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) va augmenter régulièrement durant les 5 prochaines années, et de façon plus importante sur les déchets enfouis. Il convient donc de privilégier l'incinération, afin d'atténuer les coûts engendrés par cette augmentation.

Dans cette optique, un travail de préparation au niveau du transit est nécessaire (pré-broyage au grappin des gros objets pour faciliter leur entrée dans les fours). Par conséquent, le tarif de la prestation de transitage doit être augmenté afin de financer le travail supplémentaire que va demander cette organisation.

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,  
Décide par 26 voix pour,

- D'AUGMENTER le tarif de transit de 10,25 €/tonne à 11 €/tonne HT (soit une augmentation des recettes budgétaires d'environ 7 125 €).

*Pour information : à partir de 2012, la TVA passe de 5,5 % à 7 %.*

**9. 1.2.1. PASSATION DES CONVENTIONS – INFORMATION SUR LES MARCHES PUBLICS**

Dans sa délibération du 2 avril 2008, le Conseil de Communauté autorisait le Président à rendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et

de services qui peuvent être passés en procédure adaptée en raison de leur montant inférieur ou égal à 206 000 € HT, lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraîne pas une augmentation du contrat initial de + de 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Aussi les informations suivantes sont portées à la connaissance du Conseil de Communauté :

- Une consultation pour la fourniture et pose d'échelles limnimétriques a été lancée le 24 octobre 2011. Ce marché de travaux a été attribué à la Société CENEAU de 34820 TEYRAN. Le montant du marché s'élève à 8 285 € HT.
- Une consultation pour le transport d'enfants en bus sur le territoire de la CC du Pays de Neufchâteau a été lancée le 15 novembre 2011. Ce marché de services a été attribué à la Société SADAP de 88300 NEUFCHATEAU. Le montant du marché s'élève à 12 270,80 € HT. (le montant du précédent marché s'élevait à : 8 991,98 HT).

Le Conseil de Communauté prend acte des informations ci-dessus portées à sa connaissance

-----

## **10 8.4. ADHESION A L'ASSOCIATION SEINE MOSELLE RHONE**

Cette association composées de collectivités et d'organismes publics soutien le projet de canal à grand gabarit entre le Rhône et le Rhin permettant ainsi de relier les ports de méditerranée au nord de l'Europe et de délester les axes routiers et ferroviaires de la vallée du Rhône. La loi Grenelle a retenu ce projet comme prioritaire et à imposer une large concertation du public dès 2012.

Ce projet d'envergure européenne reliera la Saône navigable à grand gabarit à St Jean de Losne (21) à la Moselle à Neuves Maison (54) soit près de 200 km de canal à créer et une ligne de partage des eaux à franchir. Une zone de 13 000 km<sup>2</sup> a été définie sur les 4 régions concernées où 4 couloirs de passage potentiels sont actuellement à l'étude.

L'association Seine Moselle Rhône est composée de 42 collectivités parmi lesquelles 4 conseils régionaux, 6 conseils généraux, des ports autonomes, des CCI, des chambres d'agriculture... Elle soutien également le projet Seine Nord Europe qui reliera la Seine au Nord-Pas de Calais.

L'adhésion à l'association pour la CCPN s'élève à 1000€.

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,  
Décide par 26 voix pour,

- D'ADHERER à l'association Seine Moselle Rhône
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au BP 2012

-----

## **11 7.5.1. CONVENTION D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES : CONTRACTUALISATION ENTRE LE GAL DE L'OUEST VOSGIEN ET LA REGION LORRAINE**

Dans le cadre de sa politique territoriale, le Conseil Régional de Lorraine souhaite mettre en place une convention d'appui aux territoires de l'Ouest Vosgien qui permettra de favoriser la cohérence des politiques publiques sur notre territoire.

Dans l'attente de la réactivation du Syndicat Mixte de l'Ouest Vosgien, la GAL de l'Ouest Vosgien propose de mettre ses compétences et ses moyens à disposition des communautés de communes pour coordonner et animer ce partenariat avec la Région.

Afin de donner toute légitimité au GAL de l'Ouest Vosgien,

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,  
Décide par 26 voix pour,

- D'AUTORISER le GAL de l'Ouest Vosgien à contractualiser avec le Conseil Régional de Lorraine pour la mise en place de la convention d'appui au développement des territoires de l'ouest Vosgien en lien avec les communautés de communes.